

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**13 NOVEMBRE 2014**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Acquisition de délaissés  
de voirie**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 novembre 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 novembre 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille  
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,  
Maire.

**Étaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur  
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,  
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur  
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,  
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,  
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUNET,  
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,  
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,  
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur  
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur  
ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

**Secrétaire de séance :**

Monsieur COMBALAT

**N° DE DOSSIER** : 14 H 05

**OBJET** : ACQUISITION DE DÉLAISSÉS DE VOIRIE

**RAPPORTEUR** : Madame MACÉ

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la procédure de la liquidation de la SEMAGER, le Conseil d'Administration souhaite procéder à la cession au profit de la Ville des trois derniers délaissés de voirie figurant parmi ses actifs.

Les délaissés de voirie cadastrés AS 2373 (25m<sup>2</sup>) et AS 2374 (220m<sup>2</sup>) ont été acquis par la SEMAGER lors de l'échange de parcelles avec la copropriété du 7 rue de la Liberté ratifié le 7 septembre 2012 afin de régulariser l'assiette foncière de la Rue de la Liberté et de la Place Georges Pompidou.

La parcelle AS 1728 (171m<sup>2</sup>) ayant été intégrée par erreur dans l'acte de donation-partage des Consorts MADRANGE du 29 août 1995, elle a fait l'objet d'un acte rectificatif en date du 12 novembre 2013 au profit de la SEMAGER.

Ces délaissés sont déjà entretenus par la Ville puisqu'ils se composent essentiellement de voies ouvertes à la circulation publique ou bien d'accotements de voirie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des délaissés de voirie susmentionnés à l'euro symbolique conformément à l'avis France Domaine du 27 janvier 2014, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition des délaissés de voirie cadastrés AS 1728 (171m<sup>2</sup>), AS 2373 (25m<sup>2</sup>) et AS 2374 (220m<sup>2</sup>) à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye